

quand et avec qui ?

Pour ce qui est du chèque de 63 000 F (pièce n° 43) de Mai 1994, il s'agissait d'un don effectué par Mme STEIN au profit de Nelly pour l'aider à acheter sa maison. Lors d'une réunion de famille, Nelly se serait engagée à considérer cette somme comme un prêt et non comme un don et de rembourser ce prêt à l'indivision.

Le chèque du 15 Décembre 1993 de 10 000 F (pièce n° 39) correspond au cadeau d'anniversaire de Mme STEIN pour Nelly.

Le chèque du 5 Août 1993 de 10 000 F (pièce n° 35) établi à l'ordre de KARHOUBI Sylvain est une erreur de chéquier de Nelly STEIN, cette somme doit se retrouver au crédit, car elle a remboursé sa mère après.

On trouve en effet, une remise de chèque de 10 000 F au mois d'octobre 1993 portant un chèque de Nelly STEIN à sa mère. Cette remise pourrait correspondre à ce remboursement.

Le chèque du 18 Novembre 1993 de 6 000 F (pièce n° 38) à l'ordre du Docteur ABAPAKI correspond au règlement du dentiste de Nelly STEIN. Mme STEIN ayant décidé de lui payer. ?

Le chèque du 16 Mai 1991 (pièce n° 1) à l'ordre de Nelly pour 15 000 F correspond à une "gratification" de Mme STEIN à Nelly pour la remercier du travail de gestion effectué.

En ce qui concerne les virements débit ou crédit, la contrepartie est toujours un autre compte de Mme STEIN.

"gestion" qui a permis la disparition de tous les fonds successoraux en créant la confusion la plus complète entre tous les comptes.